



Formulaire d'enregistrement de thèse soutenue

A REMPLIR PAR L'AUTEUR

Pour toute question, vous pouvez contacter la Bibliothèque universitaire à l'adresse suivante : bu-theses@univ-nantes.fr

ETABLISSEMENT : Université de Nantes

ECOLE DOCTORALE :

- ALL BS DSP EDGE EGAAL ELICC
 MathSTIC 3M SML SPI STT

1. AUTEUR :

CIVILITE : MADAME MONSIEUR

NOM DE NAISSANCE : THOMAS

NOMS D'USAGE : THOMAS

NOM FIGURANT SUR LA PUBLICATION, SI DIFFERENT DES DEUX PRECEDENTS :

PRENOM(S) : Arthur

DATE DE NAISSANCE (FORMAT JJ/MM/AAAA) : 05/09/1994

2. ADRESSE ELECTRONIQUE :

Indiquez votre adresse personnelle (et non votre adresse @univ-nantes.fr ou @etu.univ-nantes.fr ou adresse du laboratoire) :

thommasarthur@gmail.com

3. DATE DE SOUTENANCE : ANNEE (AAAA) 2020

MOIS (MM) 12

JOUR (JJ) 14

4. DIRECTEUR DE THESE

NOM : SEVI Benoît

PRENOM(S) : Arthur

5. DISCIPLINE DE LA THESE :

Economie

6. TITRE DE LA THESE (titre tel qu'il figure sur la 1^{ère} page du manuscrit ou page de titre)

The Econometrics of Energy Demand: Identification and Forecast

7. DEPOT ET DIFFUSION

REGLES RELATIVES AU DEPOT, AU SIGNALEMENT DES THESES ET A LEUR DIFFUSION (REGLES A LIRE TRES ATTENTIVEMENT)

L'auteur soussigné certifie avoir pris connaissance des règles en matière de dépôt, de signalement, de conservation et de diffusion des thèses mentionnées ci-dessous :

a) Dépôt, signalement et conservation des thèses :

Les thèses soutenues à l'Université de Nantes font l'objet d'un dépôt au format électronique. Le doctorant est tenu de déposer sa thèse auprès du service de scolarité sur support numérique au format pdf.

Le fichier électronique de la thèse est déposé par le Service commun de documentation (SCD) de l'Université de Nantes dans le système national d'archivage des thèses numériques via l'application STAR gérée par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES). L'application STAR permet :

- le signalement de la thèse dans le catalogue national Sudoc (Système universitaire de documentation),
- l'archivage pérenne de la thèse sur un serveur du Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES).

b) diffusion de la thèse au sein de la communauté universitaire :

L'article 25 de l'arrêté du 25 mai 2016 précise¹ :

« L'établissement de soutenance procède au dépôt de la version validée de la thèse dans ses formats de diffusion et d'archivage dans l'application nationale Star.

Sauf si la thèse présente un caractère de confidentialité avéré, sa diffusion est assurée dans l'établissement de soutenance et au sein de l'ensemble de la communauté universitaire. La diffusion en ligne de la thèse au-delà de ce périmètre est subordonnée à l'autorisation de son auteur, sous réserve de l'absence de clause de confidentialité. »

L'Université de Nantes doit assurer l'accès à la thèse au sein de la communauté universitaire, sous réserve d'un éventuel délai de confidentialité, décidé par la président de l'université (voir ci-dessous point d).

La diffusion de la thèse au sein de la communauté universitaire est assurée via un serveur hébergé à l'université.

La restriction de la diffusion aux membres de l'établissement de soutenance est garantie par la nécessité de s'authentifier pour pouvoir se connecter au serveur de dépôt.

La restriction de la diffusion à l'ensemble de la communauté universitaire est assurée par le Service de Prêt entre bibliothèques du SCD, après vérification de l'appartenance du demandeur à ladite communauté et rappel du droit d'auteur.

c) diffusion de la thèse sur internet

La diffusion de la thèse sur le réseau internet est quant à elle soumise, outre la réserve indiquée au point b, à une autorisation expresse de son auteur, qui signe avec l'université un contrat de diffusion. L'auteur peut demander que sa thèse ne soit mise en ligne sur internet qu'à l'issue d'un certain délai, dit « délai d'embargo ». D'autre part, l'auteur qui aura autorisé l'université à mettre en ligne sa thèse sur internet peut à tout moment en demander le retrait, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Directeur du SCD de l'université. L'autorisation de diffusion sur internet accordée par l'auteur à l'université n'a aucun caractère exclusif, l'auteur disposant pleinement de tous les autres moyens de diffusion et d'édition de sa thèse.

d) confidentialité

Sur demande motivée du directeur de thèse, du directeur de laboratoire d'accueil ou de tout autre personne éventuellement intéressée, le président de l'université peut décider de déclarer la thèse confidentielle. Dans ce cas, la thèse est signalée dans le Sudoc et transmise pour archivage au CINES, mais elle n'est diffusée au sein de la communauté universitaire et sur internet (sous réserve d'autorisation de son auteur) qu'à l'issue de la période de confidentialité déterminée par la président.

¹ Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

DECLARATIONS :

A NOTER : Si la thèse est confidentielle, l'auteur doit quand même remplir ces déclarations. Les modalités de diffusion choisies s'appliqueront après la période de confidentialité.

CES REGLES ETANT EXPOSEES, L'AUTEUR DE LA THESE SOUSSIGNE :

En matière de propriété intellectuelle :

L'auteur déclare que sa thèse peut être diffusée :

En texte intégral

OU

Après retrait par l'auteur des œuvres ou extraits significatifs d'œuvres protégées.

En matière de diffusion sur internet :

L'auteur autorise la diffusion de sa thèse sur internet via un serveur hébergé à l'Université de Nantes :

immédiatement

à compter du JJ/MM/AAAA :

La durée d'embargo ne peut pas excéder 10 ans. Veuillez noter que la thèse sous embargo demeure consultable dans l'établissement de soutenance et pour la communauté universitaire.

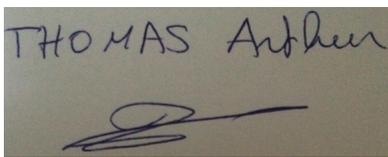
n'autorise pas la diffusion de sa thèse sur internet.

A NOTER : si l'auteur autorise la diffusion de sa thèse, il doit signer le contrat de diffusion en 2 exemplaires : un exemplaire est destiné à l'auteur, l'autre est destiné à l'Université de Nantes et doit être remis avec le dossier de soutenance.

En matière de diffusion au sein de la communauté universitaire :

L'auteur déclare avoir pris connaissance de l'article 25 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif aux études doctorales et des modalités de diffusion des thèses au sein de la communauté universitaire, précisées dans les règles dans les règles exposées ci-dessus.

Date et signature de l'auteur :

À Paris LE 06/10/2020	SIGNATURE 
--------------------------	---

Information sur la diffusion de la thèse sur Internet

La diffusion de votre thèse sur Internet au moment de l'archivage du fichier au CINES présente plusieurs avantages :

- Faire connaître votre travail au plus grand nombre et faire ainsi avancer la recherche.
- Procéder à une diffusion officielle de votre thèse, via l'Université de Nantes, diffusion qui est relayée sur des sites gérés par l'Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur : theses.fr et Sudoc.
- Prouver juridiquement la paternité de votre œuvre et la protéger ainsi contre le plagiat.



Contrat de diffusion d'une thèse électronique

Entre :

Prénoms : Arthur

NOM : THOMAS

ci-après dénommé **l'Auteur**,
de la thèse de doctorat intitulée :

The Econometrics of Energy Demand: Identification and Forecast

ci-après désignée par « l'Œuvre »

d'une part,

et

L'Université de Nantes, sise 1 quai de Tourville, BP 13522 - 44035 Nantes Cedex 1

ci-après dénommée **l'Université**,

représentée par Madame Hélène GROGNET, Directrice du Service Commun de la Documentation, bénéficiaire d'une délégation de signature du Président de l'Université de Nantes en date du 1er avril 2016.

Ensemble désignés par les « signataires » ou les « parties »

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent contrat a pour objet d'autoriser l'Université à diffuser la thèse mentionnée ci-dessus, dans le respect des droits de propriété intellectuelle de l'Auteur. Les signataires, soucieux de faciliter l'accès à la connaissance et de contribuer à la réputation de l'œuvre ainsi qu'à celle de l'Auteur conviennent des modalités de la diffusion électronique de la thèse dans les conditions précisées ci-après.

Article 2 - Nature de la cession de droits

L'Auteur autorise l'Université à diffuser son œuvre par Internet.

Afin de permettre les opérations de diffusion électronique, l'Auteur autorise la reproduction, la représentation et l'adaptation de sa thèse dans le monde entier.

- a) le droit de reproduction comporte le droit de reproduire la thèse en nombre illimité sur tout support connu ou inconnu à ce jour par tous procédés techniques et notamment sur supports numériques.
- b) Le droit de représentation comporte le droit de diffuser, de communiquer la thèse au public par tout moyen propre à la diffusion électronique.
- c) Les droits d'adaptation concernent la faculté de modifier la forme et le format de la thèse en fonction des contraintes techniques imposées par l'archivage, le stockage la sécurité et la diffusion électronique de celle-ci.

Article 3 - Étendue de la cession de droits

La présente autorisation est consentie à compter de la date de signature des présentes par les parties pour la durée légale en vigueur de protection de la propriété littéraire et artistique.

La présente autorisation n'a pas de caractère exclusif. L'Auteur conserve toutes les autres possibilités de cession et diffusion concomitante de son œuvre, notamment dans un cadre éditorial.

La présente cession est consentie à titre gratuit pour le monde entier et ce sans que l'Université ne puisse en retirer un bénéfice financier.

Article 4 - Engagements de l'Auteur

L'Auteur atteste avoir déposé une version électronique de sa thèse conforme à la version de soutenance. Lorsque des corrections sont demandées par le jury, l'Auteur s'engage à déposer dans les 3 (trois) mois suivant la soutenance une nouvelle version de la thèse, conforme aux exigences dudit jury.

L'Auteur garantit l'Université qu'il détient tous les droits nécessaires à la diffusion de sa thèse. Il demeure à ce titre responsable du contenu de l'œuvre. En aucun cas l'Université ne pourra être tenue pour responsable de représentation illégale de documents pour lesquels l'Auteur n'aura pas signalé qu'il n'en a pas acquis les droits.

Afin de faciliter la mise en ligne de l'œuvre, l'Auteur respecte les prescriptions techniques minimales qui lui sont communiquées par le Service Commun de Documentation.

Article 5 - Engagements de l'Université

La présente cession ne contraint pas l'Université à diffuser effectivement la thèse en ligne. Dans tous les cas, la thèse sera archivée sur le serveur du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur.

En cas de diffusion, l'Université s'engage à faire figurer le titre de l'œuvre et le nom de l'auteur.

L'Université s'engage également en ces cas à faire apparaître, dans la mesure du possible, sur les pages-écrans accompagnant la thèse, l'indication du caractère réservé des droits de l'Auteur et l'interdiction de toute reproduction sans accord express de celui-ci.

Toutefois, l'Université ne pourra en aucun cas être tenue responsable des copies partielles ou totales qui pourraient être faites de l'œuvre, à partir d'un site internet.

L'Université ne peut être tenue pour responsable des agissement illégaux de tiers.

L'Auteur conserve cependant tous ses droits d'ester en justice afin de protéger son droit de propriété sur la thèse.

L'Université se réserve le droit de faire usage ou non de l'autorisation de diffusion accordée par l'auteur de la thèse.

L'Université se réserve le droit de suspendre la consultation ou de faire disparaître tout ou partie de l'œuvre dès qu'elle a connaissance du caractère manifestement illicite du contenu en cause.

L'Université s'engage à ne pas faire apparaître les parties de la thèse pour lesquelles les droits de reproduction et de représentation n'auraient pas été acquis.

Article 6 - Droit de retrait

L'Auteur peut retirer cette autorisation de diffusion à tout moment, en avisant le Service Commun de la Documentation de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception. L'Université procédera au retrait de l'œuvre dans les meilleurs délais.

Article 7 - Litiges - Compétence

La loi applicable au présent contrat est la loi française. En cas de litige, et après une tentative de conciliation préalable, compétence expresse est attribuée aux tribunaux de Nantes.

Fait en 2 exemplaires,
A Paris

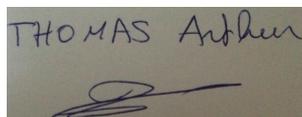
Le 06/10/2020

L'auteur

NOM : THOMAS

Prénom : Arthur

Signature :



Pour le Président de l'Université et par délégation,
Hélène GROGNET, Directrice du SCD.





Certificat de conformité du fichier de thèse après soutenance

Je soussigné(e) ...

Prénom : Arthur

NOM : THOMAS

né(e) le : 05/09/1994

demeurant à : 2 rue Cyrano de Bergerac, 75018 PARIS

adresse de courrier électronique : thommasarthur@gmail.com

auteur de la thèse intitulée :

The Econometrics of Energy Demand: Identification and Forecast

examinée par le jury présidé par : MIGNON Valérie

lors de la soutenance du : 14/12/2020

Discipline : Economie

École doctorale : EDGE

Établissement de préparation de la thèse : Université de Nantes

Laboratoire : LEMNA

Directeur de thèse : SEVI Benoît

1. certifie que la version électronique d'archivage transmise au bureau de Scolarité pour la BU est strictement conforme à la version corrigée après soutenance :

- corrections mineures effectuées sous la responsabilité du docteur dont mention du président du jury sur la page de couverture
- corrections majeures demandées par le jury de soutenance, les corrections ont été validées par le jury

2. certifie que la version électronique de second dépôt constitue la version finale et définitive de la thèse pouvant être archivée au Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur.

Fait à Nantes, le : 06/10/2020

Signature :



Avis du jury sur la diffusion de la thèse de doctorat

Le lundi 14 décembre 2020

Monsieur THOMAS Arthur

a soutenu la thèse intitulée : « The Econometrics of Energy Demand: Identification and Forecast »

devant un jury composé conformément à la décision du Président de l'Université de :

- Monsieur SEVI Benoît, Professeur, Université de Nantes, Directeur de thèse,
- Monsieur MASSOL Olivier, Associate Professor in Economics, Center for Energy Economics and Management, Co-directeur de thèse,
- Monsieur KOROBILIS Dimitris, Professor of Econometrics, University of Glasgow, United Kingdom, Rapporteur,
- Monsieur ABADIR Karim, Emeritus Professor of Financial Econometrics, Imperial College London, United Kingdom, Rapporteur,
- Madame MIGNON Valérie, Professeur, Université Paris Nanterre, Autre membre,
- Monsieur BUNN Derek, Professor of Decision Sciences, Management Science and Operations, London Business School, United Kingdom, Autre membre,

Président du jury : Mme MIGNON Valérie

DIFFUSION DE LA THESE SOUTENUE :

Thèse pouvant être diffusée en l'état

Thèse pouvant être diffusée après corrections suggérées au cours de la soutenance (un nouvel avis du jury sur la diffusion de la thèse devra être renseigné ultérieurement)

SIGNATURE DU PRESIDENT DU JURY

DECISION DU CHEF D'ETABLISSEMENT SUR LA DIFFUSION DE LA THESE DE DOCTORAT

La diffusion de la thèse est :

AUTORISÉE

L'intéressé(e) dispose d'un délai d'un mois à compter de cette date pour remettre et déposer en ligne l'exemplaire corrigé. Ce délai expiré, la thèse sera transmise à la bibliothèque universitaire, EN L'ETAT, et ne sera pas DIFFUSÉE

DIFFÉRÉE

L'intéressé(e) dispose d'un délai de trois mois à compter de cette date pour remettre et déposer en ligne l'exemplaire corrigé. Ce délai expiré, la thèse sera transmise à la bibliothèque universitaire, EN L'ETAT, et ne sera pas DIFFUSÉE

Fait à Nantes, le 11.01.2021
La Présidente

Carine BERNAULT

